

Contrats à long terme : du contrat au résultat

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX

Présentiel : 1 050 € HT / personne
Distanciel : 840 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNE

- Responsables comptables et financiers, comptables d'entreprises de secteurs d'activité concernés par les contrats à long terme : BTP, industrie aéronautique, construction navale, promotion immobilière, ingénierie, etc.
- Collaborateurs des services juridiques, fiscaux et financiers

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Maîtriser les enjeux et les risques liés aux contrats à long terme
- Être en mesure de déterminer et de comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat soit par la méthode à l'achèvement, soit par la méthode à l'avancement

DEMARCHE PEDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET EVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

ASPECTS JURIDIQUES

- Parties au contrat
- Typologie des contrats
- Prix & financement du marché
- Ordre de service (OS)
- Réception
- Décompte Général et Définitif (DGD)

CONCEPTS CLÉS

- Définition
- Caractéristiques
- Types de contrats
- Méthodes de comptabilisation (à l'achèvement, à l'avancement)
- Avantages & inconvénients de chaque méthode

MÉTHODES ET MODALITÉS DE COMPTABILISATION

- Détermination du résultat à terminaison et conditions de la fiabilité des estimations
- Zones de risques liées aux résultats sur chantier
- Produits et charges relatifs au contrat
- Méthode à l'achèvement
- Méthode à l'avancement
- Modalités de comptabilisation lors d'un arrêté comptable

Contrats à long terme : du contrat au résultat

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX

Présentiel : 1 050 € HT / personne
Distanciel : 840 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

PROVISIONS SPÉCIFIQUES AUX CONTRATS À LONG TERME

- Provision pour perte à terminaison
- Autres provisions spécifiques

COMPARATIF IFRS & FRENCH GAAP

- IFRS – présentation de la norme IAS 11
- Synthèse de l'analyse comparée des différentes normes

CHANGEMENT DE MÉTHODE ET INCIDENCES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

- Enjeux & intérêts du changement de méthode
- Contrôle de la mise en place du changement de méthode et suivi de l'application de la nouvelle méthode

Cas pratique « étude de cas générale et comparaisons des deux méthodes »

